

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 mai à 18 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans l'ancien bâtiment scolaire, sous la présidence de Monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de convocation : 20 mai 2021

Date d'affichage du compte rendu : 1^{er} juin 2021

Présents :

Norbert BACKENSTRASS - Christine BERREZ - Isabelle BOURGEOIS - Frédéric GUERINET - Raphaël JACQUES - Stéphane THUREL - Roland VANDELLE - Patrick VIVERGE

Absents excusés : Sophie MAIRE – Laurent COURCENET

Absent : Jean-Baptiste TINGUELY

Procuration : Sophie MAIRE à Roland VANDELLE

Mme Christine BERREZ est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil municipal du 23 avril 2021
2. Décisions du maire
3. Délibération relative aux orientations du RLPI (Règlement Local de la Publicité Intercommunal)
4. Délibération relative aux ACTP (Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle) 2021 Grand Dole
5. Autorisation d'installation d'un camion pizza
6. Questions diverses

1) APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2021

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 avril est approuvé à l'unanimité.

2) DECISIONS DU MAIRE**a) Comptage routier :**

Le maire explique qu'un comptage des véhicules circulant sur la commune va être effectué par la société TREC du 30 mai au 25 juin 2021. Les radars compteurs seront installés aux entrées du village. Ce comptage se fera en situation normale sans aucune rue fermée puis une semaine avec la rue de Sampans et la rue du Mont fermées. Cette opération coûtera 1 810.00 €.

Mme Christine BERREZ demande si une information à destination des habitants est prévue. Un mot sera distribué prochainement.

b) Extincteurs des bâtiments communaux :

Le maire précise que de nombreux extincteurs sont obsolètes et seront changés. La société SAS FEUVRIER en est chargée pour un devis d'un montant de 3 129.50 € TTC.

Mr Raphaël JACQUES précise que les points d'accès seront contrôlés et que toutes les salles en seront équipées. La société FEUVRIER refera un décompte le mardi 4 juin 2021.

c) Groupe motopompe :

Un groupe motopompe a été acheté auprès de la société RECTIMOTOR pour un montant de 850.08 €.

Mr Stéphane THUREL demande si une crépine a été prévue. La réponse est oui.

d) Marquage au sol :

Les travaux de marquage au sol des routes ont débuté par la société SIGNATURE. Deux devis complémentaires ont été établis ; l'un de 2 338.20 € et l'autre de 3 280.00 €. Ceux-ci englobent des plots de 1.10 m en bois qui seront installés dans la rue de Champvans pour délimiter le chemin piéton. Les travaux seront terminés la semaine prochaine.

3) DELIBERATION RELATIVE AUX ORIENTATIONS DU RLPI (Règlement Local de la Publicité Intercommunal)

Une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie est soumise au conseil municipal. Un document de planification de l'affichage publicitaire sera annexé aux documents d'urbanisme (PLUi, PSMV).

Le maire présente les différentes orientations :

- **Orientation n° 1** : mettre en conformité les publicités, pré-enseignes et enseignes en infraction.
- **Orientation n° 2** : maintenir la qualité paysagère et patrimoniale des zones à forts enjeux (site patrimonial remarquable, sites inscrits, monuments historiques, etc..).
- **Orientation n° 3** : réduire la densité publicitaire.
- **Orientation n° 4** : harmoniser certaines règles applicables en matière de publicités et pré enseignes entre Dole et les autres communes pour harmoniser le paysage publicitaire intercommunal.
- **Orientation n° 5** : limiter la place des enseignes sur toiture et sur clôture dans le paysage intercommunal notamment dans les zones d'activités.
- **Orientation n° 6** : harmoniser le format maximum des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol de plus d'un mètre carré entre l'agglomération de Dole et l'ensemble du territoire intercommunal.
- **Orientation n° 7** : restreindre les règles applicables aux enseignes lumineuses en particulier numériques.
- **Orientation n° 8** : renforcer la réglementation en matière d'enseignes temporaires.

A la lecture de ces différentes orientations, les conseillers s'expriment favorablement à cette réglementation sur les publicités même si la commune de Monnières est très peu concernée.

Adopté à l'unanimité.

4) DELIBERATION RELATIVE AUX ACTP (ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE) 2021 GRAND DOLE

La CLECT du 25 février 2021 a validé le principe de cette révision libre des attributions de compensation des communes, dans le cadre d'une démarche de solidarité financière à l'échelle du territoire intercommunal. Cet avis de la CLECT a été confirmé par le Conseil Communautaire du 8 avril 2021 et le principe a été inscrit dans le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole approuvé lors de cette même séance.

S'agissant de la commune de MONNIERES, le montant de l'attribution de compensation s'élève ainsi, pour 2021, à **34 830 €** (elle était de 37 462 € en 2020).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) 2021 tel que figurant dans le rapport de la CLECT du 25 février 2021.

Mme Christine BERREZ demande si cette somme allouée dépend du nombre d'entreprises installées sur la commune. La réponse est oui.

Vote : 1 contre, 5 abstentions, 3 pour.

5) AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN CAMION PIZZA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande d'une commerçante pour installer son camion à pizzas dénommé « L'AQUILA », un soir par semaine, soit tous les jeudis à compter du jeudi 3 juin 2021, de 18h00 à 22h00.

Il convient donc de fixer une redevance d'occupation du domaine public.

Le lieu proposé sera à proximité de la mairie. Il a été décidé que la mise à disposition de cet emplacement sera gratuit le premier mois puis facturé 10 € par passage.

Vote à l'unanimité.

6) QUESTIONS DIVERSES

➤ Elections départementales et régionales :

Le maire précise que les élections départementales et régionales auront lieu à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires. Un président et une secrétaire devront être nommés pour les 2 bureaux mais chaque bureau devra comporter 2 assesseurs. Le planigramme de tenue des bureaux de vote a été complété.

➤ Subventions aux associations :

Une réunion avec les associations est prévue le 03 juin avec Mr Jean-Baptiste TINGUELY.

➤ Cimetière : un règlement a été rédigé et sera complété ultérieurement. Des travaux sont prévus pour le coin caverne, le columbarium, le jardin du souvenir. Des devis ont été demandés.

➤ Eclairage au 3 rue des tilleuls :

Une réparation de l'éclairage est demandée, celle-ci sera réalisée à l'occasion d'une intervention plus conséquente sur notre commune (difficile de justifier un déplacement spécifique de l'électricien avec une nacelle pour le remplacement d'une seule ampoule).

➤ Emprunt pour l'achat de la maison Guyon :

La somme de 230 000 € sera empruntée. Mr Patrick VIVERGE a contacté 3 banques et il précise que les durées de remboursement envisagées sont de 12 ou 15 ans.

➤ Situation d'un locataire

Un locataire a des loyers impayés. Un échéancier de remboursement sera mis en place par la Trésorerie de Dole.

➤ Caniveau au 2 rue de l'église :

Un rendez-vous est demandé concernant la remise en état du passage et du caniveau situé sur le domaine public devant la propriété.

Mrs JACQUES, THUREL, VANDELLE, précisent que ce sont les camions lors des travaux du propriétaire qui ont abimé ce passage et qu'il est le seul à en avoir l'usage.

➤ Tonte pelouse à proximité de chez M. POIMBOEUF :

L'employé communal fera une tonte de cette pelouse dès que son emploi du temps le lui permettra. Cette tonte est prévue 2 fois par an minimum.

➤ Filets du stade de foot :

Le club de foot US3 Monts demande une participation de la commune pour le changement des filets des buts, ceci sera évoqué lors de la réunion prévue avec les associations.

➤ Devis pour la réparation de la borne du lavoir :

La borne du lavoir a gelé et s'est cassée en forme de pointe. Elle a été sciée pour qu'elle soit moins dangereuse. Un devis auprès d'un tailleur de pierre a été demandé. Celui-ci n'est pas retenu car trop élevé et une autre solution reste à envisager.

La séance est levée par le maire à 19h41.

Le Maire,
Patrick VIVERGE

